

ASSEMBLÉE NATIONALE

N^o 2162-80051019

RAPPORT ANNUEL

2004 - 2005



Société
québécoise
d'assainissement
des eaux





Montréal, le 15 juin 2005

Madame Nathalie Normandeau
Ministre des Affaires municipales et des Régions
Gouvernement du Québec
Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Aile Chauveau, Secteur B, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

Madame la Ministre,

Au nom du conseil d'administration, j'ai l'honneur et le plaisir de
vous soumettre le rapport annuel, conformément aux dispositions
de la *Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux*.

Ce rapport détaille l'ensemble des activités de la Société pour
la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression
de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,



Maurice Masse



Table

des matières

Mission	4
Organigramme.....	5
Message de la direction	6
Évolution des affaires	7
La clientèle.....	7
Les réalisations.....	7
Les investissements	8
Le financement des ouvrages	8
Les frais d'exploitation.....	10
États financiers.....	11
Rapport de la direction.....	13
Rapport du vérificateur.....	15
Revenus et dépenses	16
Bilan	17
Flux de trésorerie	18
Notes complémentaires.....	19



Mission

Créée en 1980, la Société québécoise d'assainissement des eaux est une société d'État au service des municipalités. Sa mission est de leur fournir les services de gestion et de financement appropriés afin qu'elles puissent se doter d'équipements d'assainissement des eaux usées de qualité, au meilleur coût possible, et ce, au bénéfice des populations desservies par ces municipalités. La Société doit accomplir ses mandats dans le cadre de sa loi constitutive et exercer ses activités en respectant les modalités administratives approuvées par le gouvernement.

Dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), la Société a pour mandat :

- de concevoir, de construire, d'améliorer, d'agrandir, de mettre en marche, de financer, d'exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités;
- d'exécuter des études et des travaux en matière d'égout et d'assainissement, ainsi que des travaux d'aqueduc, de recherche en eau et de traitement de l'eau potable pour certaines localités du Québec;
- d'agir à l'extérieur du Québec, en association avec les entreprises québécoises dans le domaine de l'eau, notamment en fournissant des biens et services reliés à l'expérience qu'elle a acquise au Québec, en faisant la promotion de ces biens et services et en favorisant le développement du potentiel technologique et industriel du Québec dans ce domaine.

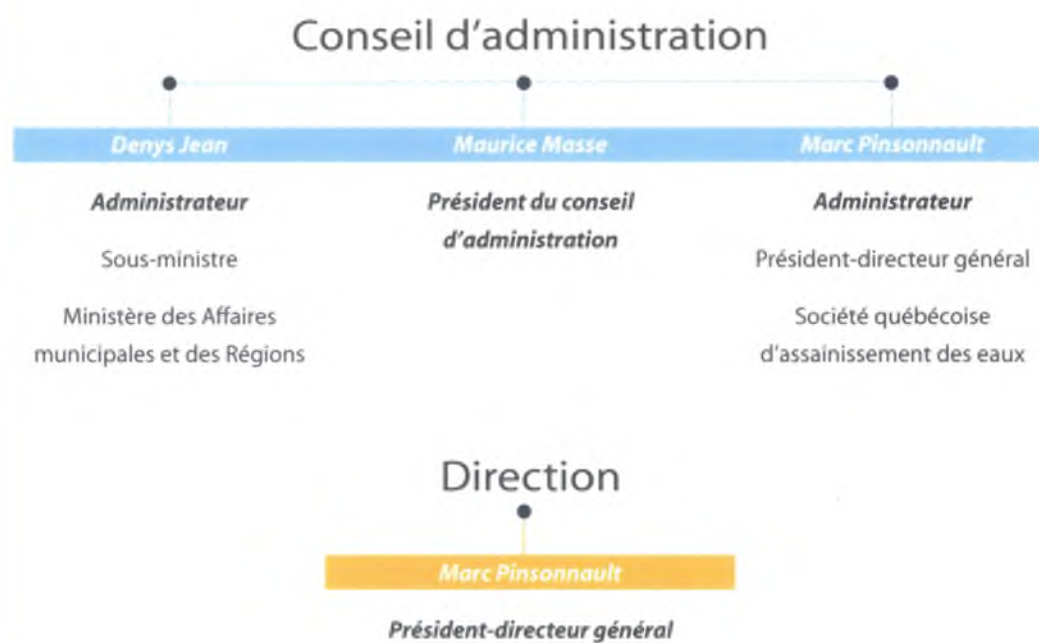
La Société offre ainsi les services nécessaires à la gestion et au financement des projets d'assainissement, en s'engageant à réaliser le contenu des conventions intervenues entre les municipalités et le gouvernement du Québec, le tout dans le respect des normes de dépollution, ainsi que des critères de qualité, de coûts et d'échéancier de réalisation.

Dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM), la Société a eu pour mandat :

- d'agir comme conseiller auprès des municipalités en matière de réalisation et d'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux;
- de fournir aux municipalités de l'aide technique et professionnelle en matière de gestion pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux;
- d'élaborer des projets de transfert et de diffusion de nouvelles technologies en matière d'assainissement des eaux et de traitement de l'eau potable, et de procéder à leur réalisation avec l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et des Régions.



Organigramme



Message

de la direction

Au cours de l'année financière 2004-2005, la Société s'est principalement concentrée sur la fermeture, à l'intérieur des budgets alloués, des derniers projets encore actifs dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) et du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

Au total, pour l'ensemble des programmes à l'intérieur desquels elle a œuvré, la Société a géré et, pour la plupart, financé la réalisation de 724 projets municipaux d'assainissement des eaux, représentant des investissements de près de 3,8 milliards de dollars. À la fin du présent exercice financier, 705 de ces projets ont reçu le statut de « projets fermés à 100 % » alors que les 19 projets restants demeurent en attente de leur fermeture, dont 11 qui devraient atteindre ce statut d'ici le mois d'octobre 2005. Durant ce même exercice, la Société a procédé à la fermeture définitive de 12 projets.

Par ailleurs, au cours de l'année 2004-2005, la Société, tout en maintenant ses effectifs au strict minimum, a poursuivi le transfert progressif de ses activités résiduelles au ministère des Affaires municipales et des Régions.

Au cours du prochain exercice financier, la Société continuera d'assurer, de concert avec le ministère des Affaires municipales et des Régions, la gestion efficace et rigoureuse de son service de la dette qui s'élève maintenant à 2,8 milliards de dollars, tout en veillant au suivi des dossiers litigieux encore en suspens ainsi qu'à la fermeture définitive des projets en mesure de l'être. Elle s'assurera, enfin, de la disposition ordonnée de la documentation encore en sa possession, conformément à son calendrier de conservation.

À l'exception des montants éventuellement payables dans le cadre de certains projets où il subsiste des actions en justice, des sommes résiduelles de l'ordre de 150 000 dollars sont prévues au cours du prochain exercice financier pour terminer les derniers correctifs autorisés dans le cadre du PAEQ ainsi que les procédures d'acquisition des titres de propriétés encore en suspens.

Nous tenons à remercier les membres du conseil d'administration ainsi que le personnel de la Société et du ministère des Affaires municipales et des Régions pour leur implication et leur soutien constant dans la poursuite des objectifs de notre organisme et le maintien de la qualité de ses réalisations.

Le président-directeur général,



Marc Pinsonnault, LL.B., B.Sc.



des affaires

La clientèle

Dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) ainsi que du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord, la Société a fourni, depuis sa création, des services de gestion et de financement de projets aux municipalités désireuses de se doter d'ouvrages d'assainissement des eaux usées.

En tenant compte des regroupements, pas moins de 445 municipalités ont confié à la Société, en tout ou en partie, la maîtrise d'œuvre de leurs ouvrages d'assainissement et 182 autres municipalités lui ont confié la gestion et le financement des études préliminaires relatives à la construction de tels ouvrages. Ces différents mandats ont mené à la réalisation de 691 projets dans le cadre du PAEQ et de 13 projets dans le cadre du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord.

La Société a également fourni à 25 municipalités inscrites au Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM) des services professionnels de gestion afin de les assister dans la réalisation d'ouvrages d'assainissement adaptés à leurs besoins. Ceci s'est traduit par la réalisation de 20 projets, tous parachevés au cours de l'exercice 2001-2002.



Les réalisations

PAEQ

Au terme du PAEQ, la Société aura géré un total de 691 projets. De ce nombre, 202 auront consisté en des études préliminaires touchant 208 municipalités, 75 en des travaux relatifs à la réfection du réseau existant ou à l'aménagement d'un nouveau réseau et 414 en des projets impliquant la construction d'au moins une station d'épuration.

De ces 691 projets sous la gérance de la Société, 673 ont reçu à ce jour le statut de « projets fermés à 100 % », dont 12 qui ont été fermés durant le présent exercice financier et qui représentent des investissements totaux de l'ordre de 154 millions de dollars. Les 18 projets restants sont tous en phase « de fermeture administrative » et 10 d'entre eux, évalués globalement à près de 357 millions de dollars, devraient être fermés définitivement d'ici octobre 2005.

Le nombre total de stations d'épuration construites s'élève à 432. Elles desservent un nombre au moins équivalent de municipalités, celui-ci variant en fonction des regroupements municipaux. Toutes ces stations sont pleinement opérationnelles et sont maintenant la propriété des municipalités précitées.

Une seule municipalité retarde toujours le transfert en sa faveur de certains ouvrages d'interception des eaux usées. Ce transfert doit être complété au cours du prochain exercice.

État des projets - PAEQ



Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord

Dans le cadre du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord, le dernier des 13 projets gérés par la Société devrait connaître sa fermeture définitive au cours des premiers mois du prochain exercice financier.



Les investissements

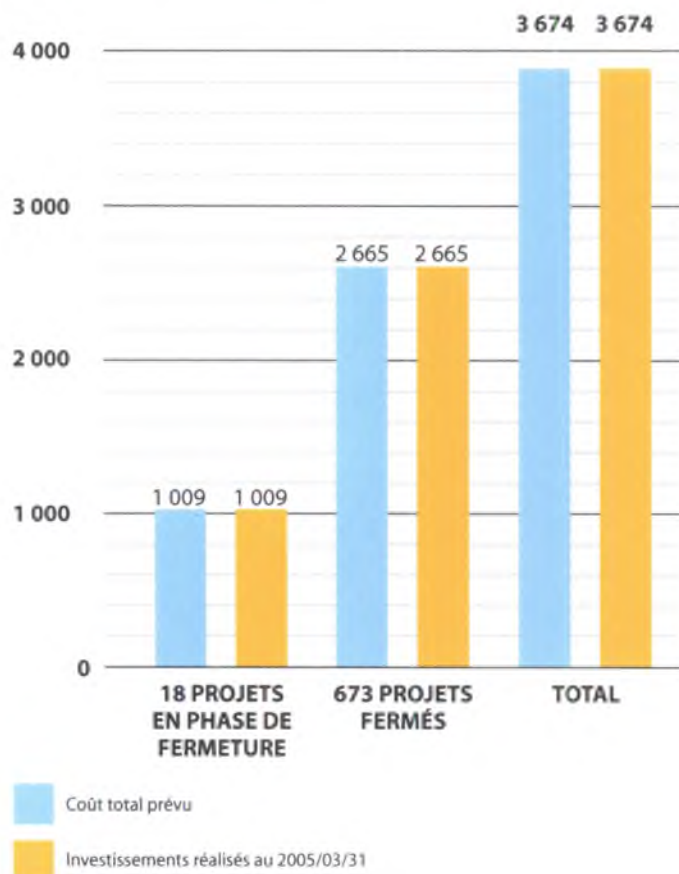
Bilan général

À la fin du présent exercice, les 673 projets « fermés à 100 % » dans le cadre du PAEQ représentent un coût total de l'ordre de 2,7 milliards de dollars et les 18 projets « en phase de fermeture administrative » se chiffrent actuellement à 1 milliard de dollars⁽¹⁾.

Hormis les coûts à venir pour le parachèvement des dossiers administratifs et légaux des projets en phase de fermeture, les investissements prévus de 3,7 milliards de dollars ont été finalisés au cours de l'exercice financier 2002-2003.

(1) Deux de ces 18 projets d'assainissement, soit ceux des villes de Laval et de la Rive-Sud de Montréal (Longueuil, Boucherville, Brossard, Greenfield Park, Lemoyne, Saint-Hubert et Saint-Lambert), représentent à eux seuls des investissements de près de 847 millions de dollars.

Répartition du coût total prévu des projets – PAEQ
(en millions de dollars)



Par ailleurs, l'essentiel des investissements de 50,7 millions de dollars prévus dans le cadre du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord de même que l'ensemble des projets gérés par la Société dans le cadre du PADEM et évalués à plus de 69 millions de dollars ont été finalisés au cours de l'exercice financier 2001-2002.

Exercice 2004-2005

Au cours du présent exercice, en excluant les frais juridiques liés aux actions en justice encore pendantes devant les tribunaux ainsi que les sommes versées suite au règlement de certaines de ces actions, les investissements réalisés dans le cadre du PAEQ et du Programme Aqueduc et Égout de la Basse-Côte-Nord se sont élevés à près de 266 000 dollars, comparativement à une prévision initiale de 200 000 dollars.

Pour le prochain exercice financier, la Société estime que le parachèvement des derniers travaux à réaliser, essentiellement dans le cadre du PAEQ, nécessiteront des investissements de l'ordre de 150 000 dollars, en excluant les coûts de règlement des dernières actions en justice.

Le financement des ouvrages

Dans le cadre des programmes que la Société administre, celle-ci réalise les emprunts nécessaires au financement des projets dont elle est le maître d'œuvre et se fait rembourser, d'une part, la participation gouvernementale pour et au nom des municipalités et, d'autre part, la participation municipale, par chacune de ses municipalités clientes.

À cet effet, les frais financiers et le remboursement de la dette à long terme pour l'exercice 2004-2005 représentent une somme globale de 263 millions de dollars comparativement à 367 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Au cours du présent exercice, les taux d'intérêt négociés par la Société pour les emprunts temporaires ont été inférieurs, en moyenne, d'environ 1,49 % au taux d'intérêt préférentiel des banques à charte canadiennes, généralement consenti aux municipalités de grande taille. Le coût moyen de financement a été de 2,52 % comparativement à 3,01 % pour l'exercice précédent.

La Société a réalisé durant l'année des financements privés permanents totalisant 266,5 millions de dollars (\$CAN). La durée moyenne pondérée de ces emprunts est de 9,6 ans avec un taux d'intérêt moyen pondéré effectif de 4,94 % (s.a.).

Modes de financement (en milliers de dollars)

Mode de financement	Type	Échéance	Date de l'acceptation de l'offre	Coût net à l'emprunteur (taux effectif)	Montant
Temporaire	Billets à terme	30 à 90 jours			15 425
					<u>15 425</u>
Permanent	Privé «X»	2014-07-31	1989-06-27	10,25	50 000
	Public «AW»	2005-09-12	1995-08-15	9,30	143 788
	Public «BD»	2006-11-27	1996-09-27	7,72	174 446
	Privé «BE»	2007-10-01	1997-09-17	6,26	75 000
	Privé «BF»	2006-03-30	1997-12-08	6,07	100 000
	Privé «BG»	2007-10-01	1997-12-09	6,23	25 000
	Privé «BI»	2006-03-30	1999-03-04	5,88	135 000
	Privé «BJ»	2009-06-01	1999-03-04	5,91	165 000
	Privé «BK»	2009-06-01	2000-09-29	6,36	75 855
	Privé «BM»	2010-12-01	2000-11-24	6,54	150 000
	Privé «BN»	2009-06-01	2001-02-09	6,06	50 000
	Privé «BO»	2006-04-11	2001-04-11	5,78	225 000
	Privé «BP»	2010-12-01	2001-09-21	6,05	130 000
	Privé «BQ»	2009-02-04	2002-01-25	5,77	110 000
	Privé «BR»	2005-11-15	2002-10-28	4,22	2 864
	Privé «BS»	2006-11-15	2002-10-28	4,52	2 041
	Privé «BT»	2010-10-01	2002-10-28	5,34	245 000
	Privé «BU»	2007-11-29	2003-01-23	4,50	105 000
	Privé «BV»	2006-07-31	2003-07-11	3,81	4 412
	Privé «BW»	2013-10-01	2003-07-16	5,28	93 656
	Privé «BX»	2006-04-11	2003-07-22	3,35	1 200
	Privé «BY»	2013-10-01	2003-08-08	5,36	65 000
	Privé «BZ»	2008-09-09	2003-08-20	4,39	2 635
	Privé «CA»	2010-12-01	2003-08-29	5,03	65 146
	Privé «CB»	2013-10-01	2003-09-10	5,24	100 000
	Privé «CC»	2005-12-01	2003-11-12	3,62	6 350
	Privé «CD»	2006-12-01	2003-11-12	4,02	3 680
	Privé «CE»	2007-12-03	2003-11-12	4,35	1 900
	Privé «CF»	2008-12-01	2003-11-12	4,63	2 190
	Privé «CG»	2011-12-01	2003-11-12	5,23	7 500
	Privé «CH»	2013-10-01	2003-11-28	5,27	214 200
	Privé «CJ»	2009-08-25	2004-08-05	4,54	16 500
	Privé «CI»	2014-12-01	2004-08-05	5,28	100 000
	Privé «CK»	2014-06-30	2004-11-30	4,99	60 000
	Privé «CL»	2015-03-02	2005-02-09	4,62	90 000
					<u>2 798 363</u>
					<u><u>2 813 788</u></u>

Les frais d'exploitation

Les revenus de la Société proviennent principalement des frais de gestion afférents aux ouvrages qu'elle gère et finance.

En vertu de sa loi constitutive, la Société doit s'autofinancer à même ses revenus d'exploitation, ce qui l'oblige à mettre en œuvre une organisation souple et efficace et à gérer ses dépenses d'exploitation avec rigueur et prudence. Elle doit donc établir le niveau de ses dépenses en fonction du niveau des investissements qu'elle réalise afin de respecter le principe d'autofinancement de ses activités.

La Société poursuit la rationalisation de ses coûts d'opération, tout en assurant la réalisation intégrale de ses mandats dans un contexte de gestion rigoureuse des fonds publics. À cet égard, le budget d'exploitation de la Société est établi à 380 000 \$ pour le prochain exercice.

Au cours du présent exercice, la Société a maintenu ses effectifs au strict minimum, en concordance avec la diminution de ses activités de gestion de projets liée au parachèvement du PAEQ, principal mandat confié à la Société.

En ce qui a trait au prochain exercice financier, la Société entend procéder d'ici l'automne 2005 au transfert complet de ses activités restantes, soit principalement la gestion de son service de la dette, vers le personnel désigné du ministère des Affaires municipales et des Régions. Elle conservera jusqu'à cette date ses effectifs actuels.

Évolution des effectifs et des dépenses d'exploitation

	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Effectifs	2	2	2
Dépenses d'exploitation	1,3 M\$	0,56 M\$	0,43 M\$



États financiers

de l'exercice terminé le 31 mars 2005



Rapport

de la direction

Les états financiers de la Société québécoise d'assainissement des eaux ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

13

Le président du conseil d'administration,



Maurice Masse



Le président-directeur général,



Marc Pinsonnault, L.L.B., B.Sc.

Montréal, le 10 mai 2005



du vérificateur

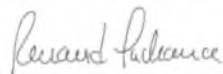
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 2005 et les états des revenus et dépenses ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, CA

Québec, le 10 mai 2005



Revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

2005

2004

(en milliers de dollars)

REVENUS

Honoraires de gestion (note 3)	396	512
Revenus financiers		
Gouvernement du Québec	164 089	176 040
Municipalités	17 670	19 445
	<u>182 155</u>	<u>195 997</u>

DÉPENSES

Traitements et avantages sociaux (notes 4 et 11)	215	261
Transport et communications	23	33
Services informatiques	61	73
Services professionnels, administratifs et autres	90	153
Entretien et réparations	3	-
Loyers	38	35
Fournitures	3	9
Frais financiers (note 5)	181 722	195 433
	<u>182 155</u>	<u>195 997</u>

Bilan

au 31 mars 2005

2005

2004

(en milliers de dollars)

ACTIF

À court terme

Encaisse	60	96
Dépôt en fidéicommis	950	-
Débiteurs		
Gouvernement du Québec	56 977	60 372
Municipalités	5 868	5 993
Autres	3	110
Créances du gouvernement du Québec (note 6)	108 368	56 836
Créances des municipalités (note 6)	24 730	23 640
Frais payés d'avance	28	66
	196 984	147 113

Créances à long terme du gouvernement du Québec (note 6)

2 451 762 2 562 267

Créances à long terme des municipalités (note 6)

229 393 257 922

Ouvrages réalisés et non facturés

3 098 2 695

2 881 237 2 969 997

PASSIF

À court terme

Créditeurs et frais courus (note 5)	63 951	70 032
Versements sur la dette à long terme (note 8)	133 099	80 475
	197 050	150 507
Créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés	2 480	2 574
Dette à long terme (note 8)	2 680 689	2 814 173
Revenus reportés	1 006	1 366
Autres éléments de passif	12	1 377
	2 881 237	2 969 997

ÉVENTUALITÉS (notes 9)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION





Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2005

2005

2004

(en milliers de dollars)

Activités d'exploitation

Rentrée de fonds – honoraires de gestion	36	128
Rentrée de fonds – revenus financiers	185 205	202 547
Sortie de fonds – intérêts versés	(185 920)	(197 952)
Sortie de fonds – autres frais financiers	(3 190)	(4 315)
Sortie de fonds – frais d'administration	(1 174)	(318)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(5 043)	90

Activités d'investissement

Sommes imputées aux créances à long terme et aux ouvrages réalisés et non facturés	(1 427)	(278)
Encaissement des créances à long terme	87 436	172 102
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	86 009	171 824

Activités de financement

Remboursement des créiteurs et frais courus des ouvrages réalisés	(94)	(1 143)
Produit de la dette à long terme	266 453	567 845
Remboursement de la dette à long terme	(347 359)	(739 869)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(81 002)	(173 167)

Diminution nette de l'encaisse

	(36)	(1 253)
Encaisse au début	96	1 349
Encaisse à la fin	60	96

Notes complémentaires

31 MARS 2005 (en milliers de dollars pour les tableaux)

1. Identification, objets et financement

La Société québécoise d'assainissement des eaux, personne morale au sens du *Code civil*, constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.2.1) a notamment pour objets :

- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche, financer ou exploiter des ouvrages d'assainissement des eaux pour les besoins des municipalités ou d'exécuter des travaux de réfection des réseaux d'égout municipaux;
- d'exécuter des études de réfection des réseaux d'égout municipaux;
- d'exécuter d'autres études en matière d'égout et d'assainissement des eaux;
- de financer des travaux d'aménagement du lit, incluant les rives, et des terrains en bordure des rives de lacs ou de cours d'eau;
- de financer des travaux de régularisation du niveau de lacs ou de cours d'eau;
- de concevoir, construire, améliorer, agrandir, mettre en marche ou financer des réseaux d'égout ou d'aqueduc ou des installations de traitement de l'eau potable pour les besoins du territoire désigné par le gouvernement et situé sur la Côte-Nord du Golfe Saint-Laurent;
- d'agir à l'extérieur du Québec dans le domaine de l'eau, notamment en fournissant des biens et des services reliés à l'expérience qu'elle a acquise au Québec, en faisant la promotion de ces biens et de ces services et en favorisant le développement du potentiel technologique et industriel du Québec dans ce domaine;
- d'agir comme conseiller auprès des municipalités en matière de réalisation et d'exploitation d'ouvrages d'assainissement des eaux;
- de fournir aux municipalités de l'aide technique et professionnelle en matière de gestion pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement des eaux;
- d'élaborer des projets de transfert et de diffusion de nouvelles technologies en matière d'assainissement des eaux et de traitement de l'eau potable et de procéder avec l'autorisation du ministère des Affaires municipales et des Régions à leur réalisation.

La Société québécoise d'assainissement des eaux est une société du gouvernement du Québec sans but lucratif.

Elle facture le gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et les municipalités pour les études et les travaux d'assainissement, d'aqueduc et d'égout qu'elle exécute et pour le financement de certains travaux municipaux.

La Société demeure propriétaire des ouvrages jusqu'à ce que les procédures de livraison définitive des unités de traitement soient complétées, même si d'autres coûts peuvent être engagés.



2. Conventions comptables

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout et autres travaux.

- **Facturation**

Les honoraires de gestion à facturer pour la réalisation complète du mandat de la Société couvrent la période de réalisation des ouvrages ainsi que celle de la gestion et du financement du service de la dette relié à ces ouvrages.

Les honoraires de gestion sont facturés comme suit pour les ouvrages d'assainissement :

- En fonction des dépenses effectuées pour les études;
- Selon une répartition uniforme sur la durée estimative de la réalisation des travaux (méthode des échéanciers) pour les travaux d'assainissement.

Pour les autres travaux, incluant ceux d'aqueduc et d'égout, les honoraires de gestion sont facturés selon un pourcentage du coût des travaux réalisés.

- **Revenus reportés**

La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion sur les frais nets d'opération est porté aux revenus reportés ou, dans le cas contraire, un montant des revenus reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux revenus de l'exercice.

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues des municipalités et du gouvernement du Québec pour le compte des municipalités, comprennent les dépenses effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout ainsi que le financement de l'aménagement des berges et d'autres ouvrages d'assainissement réalisés par les municipalités, déductions faites des remboursements reçus.

Autres éléments de passif

La prime et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés. Ces éléments sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt.

Fonds d'amortissement pour le remboursement de la dette à long terme

La Société a constitué un fonds d'amortissement portant intérêt pour le remboursement de la dette à long terme à partir des remises périodiques de capital des municipalités; elles permettent de réduire provisoirement les emprunts temporaires.

Conversion des devises

Les dettes à long terme libellées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux des instruments de couverture des risques de change s'y rapportant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. Honoraires de gestion

	2005	2004
Honoraires facturés	36	128
Virement aux revenus reportés	360	384
	<u>396</u>	<u>512</u>

4. Traitements et avantages sociaux

La valeur des salaires versés à deux employés, relevant du ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre de services gracieux fournis à la Société, n'est pas reflétée à ce poste.

5. Frais financiers

	2005	2004
Intérêts sur obligations et effets à payer	178 254	185 362
Amortissement de l'escompte (prime) de la dette à long terme	(1 318)	(967)
Frais de garantie d'emprunt	1 841	3 190
Intérêts sur emprunts temporaires	2 945	7 848
	<u>181 722</u>	<u>195 433</u>

La dépense d'intérêts de l'exercice relative aux emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élève à 129 070 093 \$ (2004 : 119 311 150 \$). Au 31 mars 2005, les intérêts courus à payer relatifs à ces emprunts et inclus dans le poste créditeurs et frais courus, s'élevaient à 48 976 421 \$ (2004 : 44 686 712 \$).

6. Créances à long terme

	2005	2004
Gouvernement du Québec	2 560 130	2 619 103
Portion réalisable au cours du prochain exercice	108 368	56 836
	<u>2 451 762</u>	<u>2 562 267</u>
Municipalités	254 123	281 562
Portion réalisable au cours du prochain exercice	24 730	23 640
	<u>229 393</u>	<u>257 922</u>

Ces créances portent intérêts à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont réalisables dans les délais suivants :

Études d'assainissement :

Municipalités	5 ans
Gouvernement du Québec	25 ans

Études et travaux d'aqueduc et d'égout 10 ans

Travaux d'assainissement :

Municipalités	20 ans
Gouvernement du Québec	25 ans

Les municipalités remboursent leurs créances à chaque période de paiement d'intérêt.

Le gouvernement rembourse, à la date d'échéance de l'obligation y afférente, la portion non amortie de ses créances.

7. Emprunt bancaire

Au 31 mars 2005, la Société disposait d'une marge de crédit bancaire pour un montant autorisé de 500 000 \$ par voie de convention de prêt à demande qui prévoit un intérêt au taux de base. Cette marge de crédit est renouvelable annuellement.

8. Dette à long terme

Obligations et effets à payer (a)(b)

			2005	2004
Années d'échéance	Dollars canadiens	Eurodollars		
2005	-	-	-	269 833
2006	244 214	143 788	388 002	388 002
2007	236 334	174 446	410 780	410 780
2008	206 900	-	206 900	206 900
2009	114 825	-	114 825	114 825
2010	307 355	-	307 355	-
1 à 5 ans	1 109 628	318 234	1 427 862	1 390 340
6 à 10 ans	1 370 501	-	1 370 501	1 361 356
11 à 20 ans	-	-	-	50 000
	2 480 129	318 234	2 798 363	2 801 696
Emprunts temporaires (c)			15 425	92 952
			2 813 788	2 894 648
Versements échéant en deçà d'un an			133 099	80 475
			2 680 689	2 814 173

a. Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme. Un montant de 2 430 129 103 \$ (2004 : 2 163 629 103 \$) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

b. Le capital et les intérêts sur les obligations et effets à payer libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens et couverts par des trocs de devises (swaps).

Les swaps sont contractés directement avec le gouvernement du Québec et ce dernier assume les risques reliés à ces instruments de couverture.

Les entrées ainsi que les sorties de fonds rattachées à ces opérations sont transigées en dollars canadiens.

c. Les emprunts temporaires non garantis par le gouvernement du Québec seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées. Ils portent un taux d'intérêt moyen d'environ 149 points de base inférieur au taux préférentiel des banques à charte canadiennes. Un montant de 15 425 000 \$ (2004 : 5 400 000 \$) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec.

Le montant disponible du Fonds d'amortissement pour le remboursement de la dette à long terme est de 67 612 916 \$ au 31 mars 2005 (2004 : 56 128 451 \$).

Les taux d'intérêt sur les obligations et effets à payer présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts et des primes et frais d'émission qui s'y rattachent.

			2005	2004
Années d'échéance	Dollars canadiens	Eurodollars	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	5,75	8,44	6,35	7,12
6 à 10 ans	5,62		5,62	5,66
11 à 20 ans				10,25
Moyenne pondérée	5,68	8,44	5,99	6,47

9. Éventualités

Au 31 mars 2005, les réclamations et actions en justice de différents fournisseurs totalisent 10,4 millions de dollars. La Société conteste ces litiges découlant de contrats d'exécution de travaux. De l'avis de ses conseillers juridiques, il est présentement impossible d'en évaluer précisément le dénouement et les montants qu'elle pourrait être appelée à verser, le cas échéant. Toutefois, une provision pour réclamations à payer a été estimée par la direction de la Société. Cette provision est incluse dans le poste créditeurs et frais courus des ouvrages réalisés. Tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ces litiges sera facturé au gouvernement du Québec pour le compte des municipalités et aux municipalités.

10. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

11. Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 7 365 \$ (2004 : 3 931 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

12. Instruments financiers

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dette à long terme

Au 31 mars 2005, la juste valeur de la dette à long terme de 2 798 363 573 \$ (2004 : 2 801 695 973 \$) s'établissait à 3 028 658 978 \$ (2004 : 3 105 478 345 \$), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt, et en tenant compte que celle-ci inclut la juste valeur des instruments financiers dérivés.

La juste valeur des emprunts temporaires au 31 mars 2005 au montant de 15 425 000 \$ (2004 : 92 952 000 \$) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Créances à long terme

La juste valeur des créances à long terme équivaut sensiblement celle de la dette à long terme, soit 3 029 000 000 \$ (2004 : 3 105 000 000 \$), compte tenu que ces créances sont assorties des mêmes conditions s'appliquant à celles de la dette à long terme.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs, des frais payés d'avance et des créditeurs et frais courus équivaut à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction du titre sous-jacent, et qui n'exigent pas la détention ou la livraison de ce titre sous-jacent. La Société utilise des trocs de taux de devise avec le gouvernement du Québec pour se protéger contre les risques de fluctuation de taux de change. Le troc est une opération par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux financiers selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence et une durée.

	2005			2004	
	Juste valeur				
	Montant nominal de référence	Actif	Passif	Montant net	Montant net
Trocs de taux de devise	318 234		(50 254)	(50 254)	(69 780)

13. Reclassement de postes

Certains chiffres de 2004 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2005.





Société
québécoise
d'assainissement
des eaux

800, Square Victoria
Bureau 3.10
C.P. 386
Succ. Tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1J2
Téléphone : (514) 873-7411
Télécopieur : (514) 873-7879